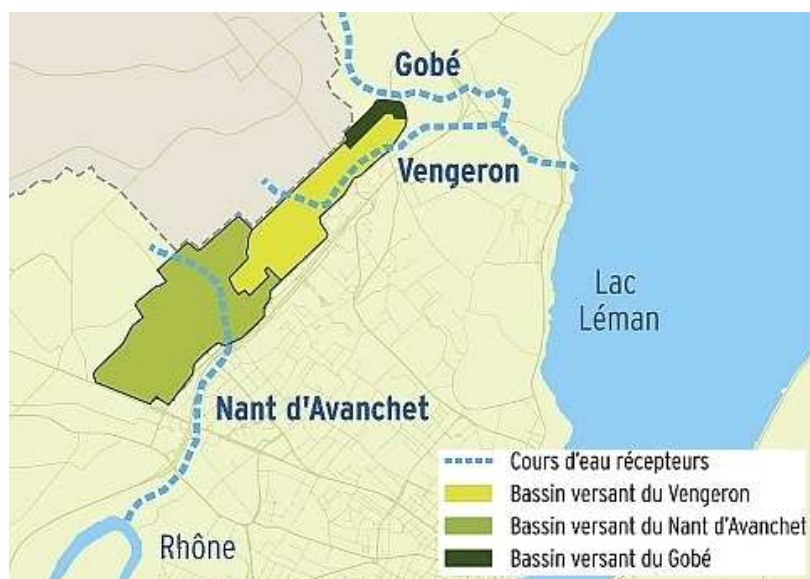


Limiter l'impact environnemental

Eaux et sols : des eaux de ruissellement sous contrôle

La plateforme aéroportuaire est située majoritairement sur deux bassins versants, à savoir le Vengeron et le Nant d'Avanchet. Imperméabilisée à plus de 40% de sa surface (piste, tarmac et bâtiments), il convient de maîtriser les eaux de ruissellement avant leur rejet dans le milieu naturel.

Les aires de stationnement des avions, quant à elles, sont équipées de séparateurs à hydrocarbures, permettant d'isoler tout déversement accidentel.



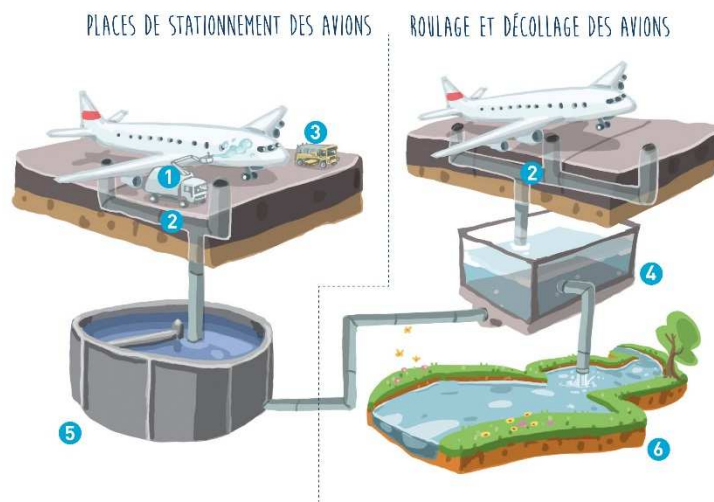
Dégivrage des aéronefs et recyclage des résidus

Mesure de sécurité indispensable en hiver, le dégivrage des avions se fait à l'aide de propylène glycol, un produit utilisé avec diligence. Il est aspergé sur les aéronefs avant leur départ afin de prévenir toute formation de glace. Les résidus du produit s'écoulant au sol sont récupérés afin d'être recyclé en biogaz (168'000 litres en 2017) par les Services Industriels de Genève.

Le résidu de produit s'écoulant des appareils lors du roulage jusqu'à la piste est également récupéré grâce à un bassin de rétention spécialement conçu. Ce bassin, dont la construction se chiffre à plus de CHF 25 millions, comporte 3 fonctions essentielles :

- Gérer les quantités d'eau afin de prévenir le risque d'inondation en aval
- Contenir les eaux mélangées au produit de dégivrage
- Contenir les éventuels hydrocarbures en cas d'accident

Traité aujourd'hui à 96.4%, le produit de dégivrage devrait être recyclé dans sa totalité à l'horizon de 2020.



- 1 Dégivrage des avions
- 2 Egouttage des produits de dégivrage
- 3 Balayage et valorisation des résidus (voir p. 61)
- 4 Collecte des eaux dans un bassin de rétention, mesure de la qualité de l'eau
- 5 Traitement des eaux sales à la station d'épuration
- 6 Rejet des eaux propres au milieu naturel (cours d'eau)

Des sols sous surveillance

Tous les cinq ans, les terrains du site aéroportuaire situés en bordure de piste font l'objet d'un état des lieux à l'aide de prélèvements et d'analyses. La dernière campagne de surveillance a démontré le respect des seuils d'assainissement définis par la loi ainsi qu'une stabilité de la concentration en métaux lourds et polluants organiques dans les sols.

À noter que la présence d'une couche limoneuse imperméable dans le sous-sol aéroportuaire rend le risque de migration des substances vers les horizons inférieurs et la nappe phréatique, située à plus de 40m de profondeur quasiment impossible.